

GD

*Mission Permanente de la République
du Tchad auprès des Nations Unies
129 East 36 Street New York, N.Y. 10016
Tel. (212) 986-0980/0262 Fax: (212) 986-0152*



Unité – Travail – Progrès

*Permanent Mission of the Republic
of Chad to the United Nations
129 East 36 Street New York, N.Y. 10016
Tel. (212) 986-0980/0262 Fax: (212) 986-0152*

New-York

***Déclaration de Mr Mahamat Nourène Abderaman, Premier Secrétaire de la
Mission Permanente du Tchad***

(CSP2-GENEVA-22-26 Aout 2016)

Monsieur le Président,

Je voudrais, au nom de la délégation du Tchad, vous adresser nos vives félicitations ainsi qu'aux membres du Bureau pour le choix porté sur vous dans la conduite de la présente réunion des Etats parties au Traité sur le Commerce des Armes (TCA). Je voudrais également féliciter le Secrétariat pour la qualité du travail abattu. Ma délégation tient à vous assurer de sa pleine coopération dans l'accomplissement de votre mandat et souhaite un plein succès à nos travaux.

Monsieur le Président,

L'Afrique est l'une des régions les plus affectées dans le monde par l'impact déstabilisateur des armes légères et de petit calibre. La Circulation de ces armes n'est point à démontrer. Si elles ne servent pas à alimenter et à prolonger des crises et des conflits armés à répétition avec leur cortège des malheurs et des pertes en vies humaines, faisant des vagues de déplacements massifs des populations civiles, souvent victimes d'exactions comme les viols, les disparitions forcées, les actes de torture, elles sont une source du sous-développement.

Il est de la responsabilité de chaque Etat de remédier aux risques d'utilisation, de détournement et de circulation illicite de ces armes. Les Etats doivent veiller à la bonne utilisation des armes et des munitions en leur possession et à la sûreté de leur entreposage.

Monsieur le Président,

Le Tchad, fort de son expérience douloureuse marquée par des conflits armés, a créé en 2008, une Commission nationale de désarmement. Cette commission a mené des opérations de collecte des armes illégalement détenues sur l'ensemble du territoire national.

Les opérations engagées ont permis de récupérer des milliers d'armes à feu et des munitions. Cette collecte d'armes a été accompagnée par une forte et longue sensibilisation de la population sur le danger des ALPC. Aussi, des mesures pratiques visant à renforcer le contrôle aux frontières et à échanger des renseignements avec les pays voisins ont été prises.

Le Gouvernement du Tchad s'est engagé avec fermeté à la mise en place des structures professionnelles, capables d'assurer la gestion et la surveillance adéquate des stocks. Il convient de souligner la création de la Force Multinationale qui lutte contre le groupe terroriste Bokoharam, le crime transnational organisé et le contrôle de la prolifération des ALPC.

Cependant, le Tchad fait face à des contraintes d'ordre technique de nature à freiner les efforts d'amélioration de la gestion des armes et munitions. Ces difficultés s'articulent autour de la mise en place d'une législation et d'une réglementation, l'établissement et/ou le renforcement des systèmes et agences de contrôle des transferts, des dispositifs pour prévenir le risque de détournement, des mécanismes de transparence et de coopération, et des initiatives de lutte contre les trafics des armes.

De ce point de vue et, dans l'objectif de démontrer les progrès réalisés et de mobiliser des ressources additionnelles, le Tchad envisage de mettre en place une Commission chargée de la mise en œuvre du Traité. Cela permettra à notre pays d'aller vers le développement d'une feuille de route visant à consolider la cadre national de gestion des armes et munitions et à s'aligner sur les standards internationaux.

C'est pourquoi, nous sollicitons l'appui de la Communauté des partenaires techniques et financiers pour nous accompagner dans la mise en œuvre des politiques nationales de gestion des armes et munitions et dans le processus de la création de cette commission. Ainsi, à travers cet instrument juridique international, la responsabilité des fabricants, des marchands, des importateurs et des trafiquants d'armes, qu'ils soient étatiques ou non étatiques, servent à atténuer la souffrance des populations innocentes, et aussi contribuer à déposer le rapport national dans le délai imparti.

Je vous remercie.